



Hôtel de ville – 95440 ECOUEN

☎ 06.89.13.35.22

asso.ecouen.rando@gmail.com

<http://www.ecouen-rando.com>



Association affiliée
N° 04238

Ecouen, le 26 septembre 2019

Cher(e) adhérent(e),

La reprise des activités de notre association, en ce début de saison 2019/2020, est l'occasion de vous rappeler l'importance de lire et de vous conformer à notre règlement intérieur (ci-joint).

Nous sommes préoccupés par la sécurité des nos adhérents. La taille des groupes de randonnées, notamment le lundi après-midi, dépasse fréquemment les 30 participants.

Il sera parfois nécessaire de procéder à un dédoublement des groupes pour garantir la sécurité de tous ainsi que la sérénité de nos animateurs bénévoles et n'ayant pas vocation à jouer les gendarmes.

La convivialité étant une valeur fondatrice de notre association, nous tenons à ne pas faire de différence au niveau du rythme de marche et seul l'équité numérique des groupes prévaudra.

D'autre part, veuillez à bien appliquer les consignes suivantes :

- **l'animateur guidant le groupe doit toujours être devant et vous ne devez pas le dépasser, sauf autorisation de sa part**
- **un serre-file, connaissant le parcours, est désigné à chaque randonnée**
- **les pauses sur le parcours sont fixées à l'avance par l'animateur et vous devez, dans la mesure du possible, les attendre pour vous écarter du groupe**
- **en cas de problème, vous devez obligatoirement prévenir soit l'animateur, soit le serre-file**
- **lors de la traversée des axes routiers, vous devez vous conformer aux directives de l'animateur et ne pas vous attarder**
- **les animateurs dispensent des informations sur notre patrimoine au cours des randonnées et il est poli de les écouter jusqu'au bout**

Ce rappel indispensable étant fait, je vous souhaite une belle saison de marche et de randonnée.

Bien cordialement,

Jean René Faivre, président d'Ecouen-Rando.

Le Président
